

**REUNION
du 2 juillet 2025**

Compte-rendu

Membres présents :

Membres publics :

- Communauté de communes du Rouillacais : Christian VIGNAUD (titulaire) ✓
- Grand Cognac : Jérôme SOURISSEAU (titulaire) ✓, Philippe GESSE (suppléant)
- Grand Cognac : Dominique BREUIL (titulaire) ✓,
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Christophe ROY ✓
- SYMBA : Nathalie DE LAMARRE (titulaire) ✓
- Syndicat du Bassin Versant du Né : Mélina CALVY (suppléant) ✓

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Association Interprofessionnelle de la Trufficulture de Nouvelle-Aquitaine : Bruno ALLAFORT (titulaire) ✓
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac : Xavier PARLANT (suppléant) ✓
- Centre International Des Spiritueux : Quitterie FOURQUET (suppléant) ✓
- Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : Yves MORINET (suppléant) ✓
- Institut François Mitterrand : Benjamin CLEMENT (titulaire) ✓
- Office du tourisme de Rouillac : Michel FOUCHIER (titulaire) ✓

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Autres invités et référents techniques présents :

- Communauté de communes du Rouillacais : Edouard GANNE
- Commune de Genac-Bignac : Odette JOURDAIN, Franc PINEAU
- Commune de Rouillac : Marie-France DUMOUT, Patrick GODICHAUD, Nicole LANFRANCHI, Elisabeth MASSON
- Grand Cognac : Maud BOULESTEIX, Clément GUILLEMOT
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Sabine NOËL, Josselin PATRON
- Région Nouvelle-Aquitaine : Sylvie BROSSARD, Mickaël SICAUD

La séance débute à 16 h 00.

Vérification du quorum

Sur les 30 membres que compte le GAL, 12 membres prennent part au vote. 6 de ces membres sont membres du collège privé du GAL.

Le principe de double quorum est donc respecté.

En l'absence de la Présidente du GAL, Christophe Roy, Vice-Président, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du précédent GAL
2. Evolution de la composition du GAL
3. Proposition de modification des fiches actions
4. Etude des projets en opportunité

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT GAL

➡ Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité de sélection

2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU GAL

Depuis la dernière réunion du GAL, une structure a signalé un changement parmi ses représentants :

Collège Public	Collège Privé	
	Chambre d'agriculture de la Charente	
	Titulaire : Florence BELLIVIER → David NICOLAS	Suppléant : Anne-Marie VAUDON → Elodie BAUSSAN

3. PROPOSITION DE MODIFICATION DES FICHES ACTIONS

Les modifications proposées poursuivent 2 objectifs :

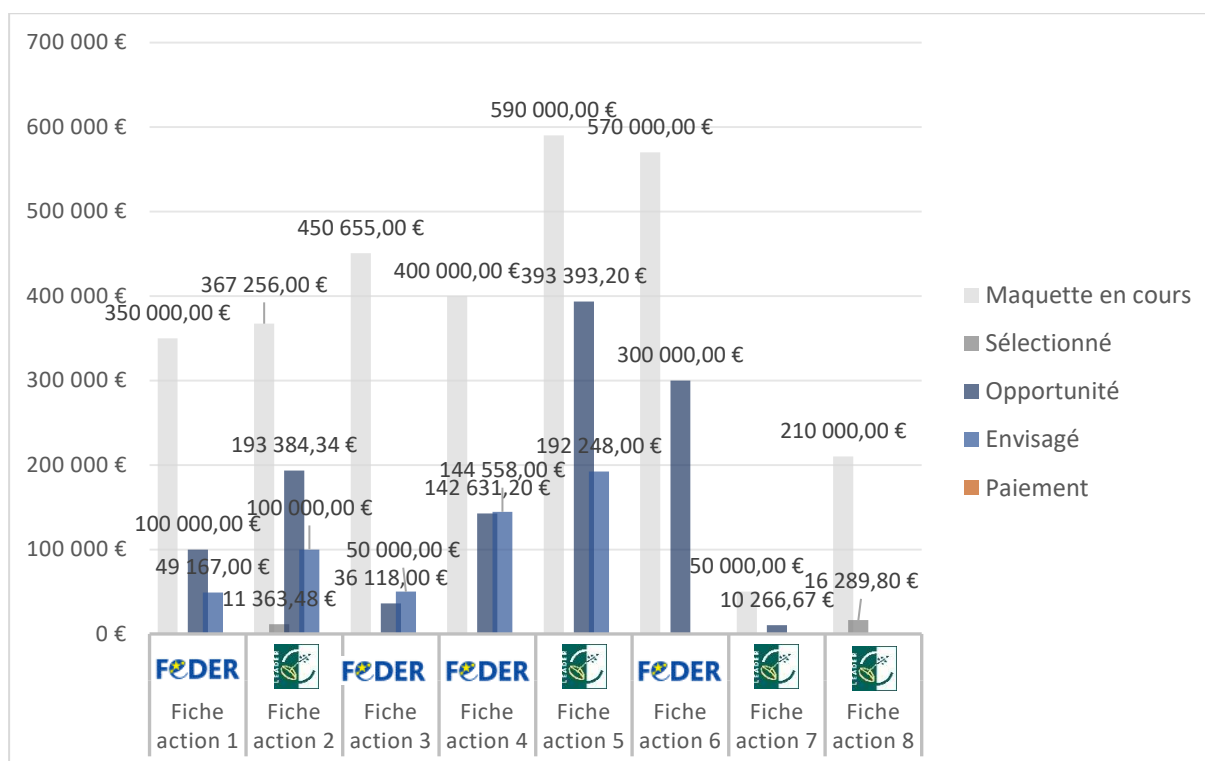
- Améliorer la rédaction des fiches actions : clarifier des intitulés, des lignes de partage avec d'autres mesures, ajouter la règle de modulation du taux maximum de subvention décrite dans la grille de sélection,...
- Modifier des plafonds d'intervention pour anticiper une différence de consommations trop importantes entre fiche action

L'état de consommation de la maquette financière du programme DLAL de l'Ouest Charente est présenté. La fiche action 5 est très sollicitée, même s'il ne s'agit pour le moment que de projets sélectionnés en GAL et que des évolutions du montant d'aide devrait intervenir après le passage du filtre de l'instruction. Les fiches actions 1, 2, 3 et 4, présentent un rythme de consommation nettement en retrait par rapport à cette fiche 5. Il est donc proposé de rehausser le plafond de subvention de ces 4 fiches de 50 000 € à 100 000 € afin d'anticiper un retard de consommation trop important.

A noter que le transfert de fiches actions n'est possible qu'entre fiches alimentées par le même fonds (FEADER ou FEDER).



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Les principales modifications proposées sont ensuite présentées aux membres du GAL. Le détail de ces modifications est consultable en annexe 1 du compte-rendu : convention.

Pour la fiche action 3, les membres du GAL s'accordent à définir les "petits logements" comme des logements allant du T1 au T3.

Des membres du GAL suggèrent d'élargir la liste des pôles touristiques ruraux mentionnés dans la fiche action 6, en y intégrant, par exemple, le prieuré de Marcillac-Lanville ou la grappe de communes "Villages d'avenir" de Grande Champagne, particulièrement active en matière de tourisme. L'idée d'inclure plus largement les communes "Villages d'avenir" du territoire est également évoquée.

Après un temps d'échange, il est convenu d'étudier cette piste pour une modification lors d'un prochain GAL. La proposition actuelle est acceptée en l'état pour entrer en vigueur dès aujourd'hui. Il a été rappelé que les fiches actions ne peuvent être modifiées qu'une fois dans une année civile.

➡ **Les membres du GAL approuvent les modifications apportées aux fiches actions du programme DLAL de l'Ouest Charente présentées en annexe 1 du compte-rendu.**

4. ÉTUDE DES DOSSIERS EN OPPORTUNITÉ (GRILLES DE SÉLECTION EN ANNEXE 2)

En cas d'accord de principe, les porteurs de projet seront ensuite invités à déposer un dossier complet sur la plateforme MDNA. La subvention sera définitivement validée par le GAL lorsque ce dossier sera complet avec avis favorable du service instructeur.

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
5	Création d'un service de location de bateaux BBQ	SARL Bateau BBQ Benèze	79 830 €	25 000 €	17/20 tx max d'aide FEADER = 100%	25 000 € Respect du plafond de subvention pour une entreprise	Question : on peut venir seulement pour prendre un verre ? Réponse : oui, bien sûr. Les représentants des collectivités locales félicitent M Vasquez pour sa patience et les retours toujours positifs de l'offre qu'il propose. C'est un projet important pour Jarnac et pour le territoire. ➔ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.
5	Création d'un parc médiéval	Association Histoire et Culture à Bourg-Charente	50 000 €	40 000 €	17/20 tx max d'aide FEADER = 100%	40 000 €	Un membre du GAL s'étonne de l'absence d'autofinancement présenté dans le plan de financement. Un porteur de projet privé, n'a pas l'obligation d'apporter un autofinancement de 20%, aucun apport minimum n'est exigé et le taux maximal de cofinancement FEADER (80 %) est respecté. <i>Jérôme SOURISSEAU, Président de l'association, mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle.</i> ➔ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>M SOURISSEAU réintègre le comité.</i>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Paniers Chou'bidou de Grand Cognac	Grand Cognac	184 969 €	50 000 €	19/20 tx max d'aide FEADER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°5	Question : Est-il possible de prolonger le dispositif à une femme qui rencontre des difficultés d'allaitement par exemple ? Réponse : Cela peut être étudié pour l'avenir mais ça n'est pas envisagé pour le moment. Un membre du GAL s'étonne du temps consacré au dispositif par les professionnels de santé tandis qu'un autre regrette que seuls des produits bio soient proposés. Les conseillères numériques de Grand Cognac aideront les bénéficiaires en difficulté avec la plateforme GoGo Cagette. Un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine demande que les logos des financeurs apparaissent aussi sur l'attestation d'inscription remplie par les professionnels de santé. Les représentants de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Philippe GESSE et Jérôme SOURISSEAU. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. Les représentants de Grand Cognac réintègrent le comité.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
4	Création d'un espace dédié aux métiers d'art et au patrimoine à Bourg-Charente	Commune de Bourg-Charente	203 250 €	52 287,50 €	15/20 tx max d'aide FEDER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°4	Le logement de 60 m² situé à l'étage pourra être loué, au prix du marché, soit à l'artisan, soit à un apprenti. La création de deux logements a été étudiée, mais abandonnée pour des raisons architecturales, notamment l'impossibilité de prévoir 2 accès distincts. La réhabilitation d'un bâtiment rue du Port, a également été envisagée, mais écartée en raison de contraintes de site (absence de stationnement, etc.). <i>Jérôme SOURISSEAU, Maire de Bourg-Charente mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle.</i> ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>M SOURISSEAU réintègre le comité.</i>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Construction d'une légumerie et cuisine scolaire à Rouillac	Commune de Rouillac	428 432,20€	50 000 €	15/20 tx max d'aide FEADER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°2	La CDC du Rouillacais a cédé de l'espace à la commune pour permettre la réalisation de ce projet au cœur du bourg. L'accueil de loisirs bénéficiera également de la nouvelle infrastructure. Question : Pourquoi l'ancienne cuisine ne suffisait-elle pas ? Réponse : l'espace de stockage faisait défaut. La nouvelle cuisine, mieux équipée pour le stockage et la transformation, permettra de concrétiser pleinement le projet et d'augmenter sensiblement la part de produits locaux. A noter que des ateliers cuisine sont réalisés avec les enfants. Christian VIGNAUD, adjoint au maire de Rouillac mais présent au titre de la CDC du Rouillacais est invité à quitter la salle. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. M VIGNAUD réintègre le comité.
3	Aménagement d'un espace paysagé multigénérationnel	Commune de Genac-Bignac	266 614,10€	50 000 €	18/20 tx max d'aide FEDER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°3	A-t-il été envisagé de faire des ateliers intergénérationnels ? Oui, il est par exemple prévu un atelier sur les "mal-aimés". ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
5	Parcours numérique nature et patrimoine	Commune de Saint-Preuil	11 200 €	8 960 €	17/20 tx max d'aide FEADER = 100%	8 960 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Le parcours ne comportera pas de bornes physiques, il est entièrement dématérialisé. Il n'est pas nécessaire d'avoir du réseau tout au long du parcours, les données utiles étant téléchargées au départ. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.

Rappel : les avis d'opportunité du GAL sont donnés sous réserve de présentation ultérieure des dossiers complets, de l'avis favorable du service instructeur et de crédits disponibles pour chaque dossier.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

A titre indicatif, voici la liste des demandes préalables déposées non étudiées aujourd'hui :

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date de Réception
5	Scénographie de la porte St Jacques à Cognac	Grand Cognac	70 000 €	13/03/2025
5	Développement de services aux cyclotouristes sur l'aire de loisirs du Bain des Dames de Châteauneuf-sur-Charente	Grand Cognac	20 918,40 €	21/03/2025
5	Création d'un appontement au Bain des Dames	Grand Cognac	27 369,60 €	17/04/2025
1	Travaux relatifs à la troisième tranche de travaux du PPG 2023-2032 sur l'ensemble des cours d'eau du SBVNé et leurs affluents	SBVNé	29 028 €	15/05/2025

L'ordre du jour est épuisé, le Vice-Président lève la séance.

La Présidente du GAL
Séverine CAILLÉ




La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire